



QUESTIONS/REPONSES

Bourse Erasmus Mobilité Internationale de Crédits (MIC)

Séjour d'études 2022-2023

L'Université Catholique de Lille est titulaire d'une Charte Erasmus concernant les établissements suivants : Les Facultés de l'Université Catholique de Lille (Droit, Médecine et Maïeutique, Lettres et Sciences Humaines, Gestion, Economie et, Sciences, Théologie), ESPAS-ESTICE, ESPOL, HEI, IESEG, ISEN, ISA, ISL, ISTC. A ce titre, l'université reçoit une subvention Erasmus + de l'Agence Erasmus + France. Elle a confié à la Commission Bourses Erasmus+ (C.B.E. +) la définition des critères d'éligibilité des candidats et des montants des allocations.

Ceci est un document de synthèse sur les bourses Erasmus+, document non-contractuel.

I. Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

- ✓ Être inscrit.e dans l'un des établissements mentionnés ci-dessus,
- ✓ Partir dans l'un des établissements partenaires Erasmus+ MIC suivants :

Azerbaïdjan	ADA University
Géorgie	Caucasus University
	Georgian Institute of Public Affairs (GIPA)
Russie (suspendu temporairement)	Plekhanov Russian University of Economics
	RUDN University
	Université polytechnique de Saint-Petersbourg Pierre-le-Grand (SPbPU)

- ✓ Partir pour un séjour d'études d'une durée 3 à 12 mois.
- ✓ Ne pas avoir fait plus de 12 mois de mobilité Erasmus (séjour d'études ou stage) au cours de son cycle d'études actuel (Licence ou Master)
- ✓ Être couvert.e par une assurance santé sur toute la durée de votre mobilité

II. Quels sont les montants de la bourse ?

Montant de la bourse =

Frais de voyage + (nombre de mois x Frais de séjour)

Exemple :

Je pars 3 mois en Azerbaïdjan,

Ma bourse sera de 530€ + (3 x 700€) = 2 630€

	Frais de voyage	Frais de séjour
Azerbaïdjan	530€/personne	700€/mois
Géorgie	530€/personne	
Russie (suspendu temporairement)	275€/ personne (PGSpBU) 360€/ personne (RUDN & Plekhanov)	





III. Comment postuler ?

Déposer un dossier de candidature auprès du responsable Relations Internationales de votre établissement composé de :

- CV + lettre de motivation en anglais,
- Bulletins de notes,
- 1^{ère} ébauche du choix de cours,
- Certificat de niveau de langue (TOEIC, Cambridge, et/ou courrier du professeur).

Dates limites de dépôt de candidature :

25 mai 2022 (pour un départ au premier semestre)

15 novembre 2022 (pour un départ au deuxième semestre)

IV. Quelles sont les étapes de sélection ?

1. Etude et classement des dossiers par le Comité de Pilotage,
2. Publication de la sélection.

V. Quelles sont les étapes une fois sélectionné.e par le Comité de Pilotage ?

- 1) Compléter le Learning Agreement
- 2) Signer le contrat de mobilité (signature originale) transmis par le responsable RI
- 3) Envoyer par email au responsable RI :
 - a. Une copie de l'attestation d'assurance santé,
 - b. La lettre d'admission dans l'établissement d'accueil,
 - c. Les billets d'avion,
 - d. Un RIB

VI. Quand vais-je toucher la bourse ?

- 1) **Versement de 50% de la bourse prévue + forfait voyage** sous réserve de la finalisation de l'étape V et après envoi de l'attestation d'arrivée ou email de confirmation de l'université d'accueil.
- 2) **Versement de 80% de la bourse prévue** après avoir complété le rapport intermédiaire envoyé par le responsable RI
- 3) **Versement du solde** restant recalculé sur dates réelles après avoir :
 - a. Complété en ligne le rapport final Erasmus envoyé via un email automatique
 - b. Complété le rapport de l'Université Catholique de Lille envoyé par le responsable RI
 - c. Envoyé l'attestation de présence remise par l'université d'accueil

Pour plus d'informations sur le programme Erasmus+, les bourses et les critères d'éligibilité :
Contacter le service Relations Internationales de votre établissement.

